



Assemblée générale

Distr. générale
14 mai 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 76 de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 23 avril 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à la résolution 65/37 B de l'Assemblée générale, un atelier organisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies s'est tenu du 21 au 23 février 2012 en République populaire de Chine, à l'appui de la première phase du premier cycle d'évaluation du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé de ses travaux (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 76 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(Signé) Li Baodong



**Annexe à la lettre datée du 23 avril 2012 adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent de la Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport final de l'atelier tenu sous les auspices
de l'Organisation des Nations Unies à l'appui du Mécanisme
de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle
mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects
socioéconomiques**

Sanya (Chine), 21-23 février 2012

I. Contexte

1. Conformément aux recommandations formulées lors de la deuxième réunion du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, et entérinées par la résolution 66/231 de l'Assemblée générale, un atelier portant sur les mers de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, organisé sous les auspices de l'ONU à l'appui dudit Mécanisme, s'est tenu à Sanya (Chine) du 21 au 23 février 2012.

2. L'atelier s'est déroulé en coopération étroite entre le pays hôte, la République populaire de Chine, le secrétariat du Mécanisme et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat. Il a bénéficié de la coopération et du concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et du Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires. Son ordre du jour (annexe 1) a été respecté.

3. Ont participé à l'atelier les représentants des États suivants : Japon, Qatar, République de Corée, République islamique d'Iran, République populaire de Chine, Singapour et Thaïlande. Y ont également pris part les représentants des institutions spécialisées, bureaux et programmes des Nations Unies suivants : Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Sous-Commission de la COI (UNESCO) pour le Pacifique occidental (WESTPAC) et PNUE. Y ont en outre été représentées les organisations intergouvernementales suivantes : Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale (COBSEA) du PNUE, Organisation pour les sciences marines dans le Pacifique Nord (PICES), Partenariats pour la gestion écologique des mers de l'Asie de l'Est (PEMSEA) et Plan d'action du Pacifique du Nord-Ouest (NOWPAP, relevant du PNUE). Y ont également participé des membres du Groupe d'experts du Mécanisme ainsi que des observateurs de la Chine et de WWF-Chine. L'atelier a reçu l'appui de personnel local. La liste des participants, observateurs et membres du personnel d'appui figure à l'annexe 2.

II. Déroulement de l'atelier¹

Points 1 et 2 de l'ordre du jour : ouverture de l'atelier et adoption de l'ordre du jour

4. L'atelier, présidé par M. Yuyin Wang, Directeur général du Centre national de surveillance du milieu marin, qui dépend de l'Administration océanique de l'État chinois, a été ouvert par M. Huikang Huang, Directeur général du Département des traités et du droit au sein du Ministère chinois des affaires étrangères. Des représentants de l'Administration océanique de l'État chinois et de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer ont également fait des déclarations liminaires. Tous les intervenants ont signalé l'importance du Mécanisme ainsi que de la protection et de l'utilisation durable des ressources côtières et maritimes, et souhaité aux participants des travaux fructueux.

5. Le pays hôte a nommé à la vice-présidence de l'atelier M. Alan Simcock, Coordonnateur commun du Groupe d'experts du Mécanisme, et M^{me} Juying Wang, membre du Groupe d'experts et Chef de la Division de la chimie marine du Centre national de surveillance du milieu marin. Une équipe de rapporteurs a également été nommée, constituée de M^{me} Connie Chiang (consultante auprès du Centre national de surveillance du milieu marin), M. Wouter Rommens (consultant auprès de GRID-Arendal, centre collaborateur PNUE) et M. Wenxi Zhu (Chef de la Sous-Commission pour le Pacifique occidental).

6. L'atelier a adopté son ordre du jour, énoncé à l'annexe 1.

Point 3 de l'ordre du jour : fondements du Mécanisme

7. Les fondements du Mécanisme ont été présentés aux participants.

Le Mécanisme selon le mandat établi par l'ONU [M. Michael Shewchuck, Secrétaire adjoint du Mécanisme et juriste à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer) (annexe 3)]

8. Explication a été donnée du fonctionnement, de l'histoire, du mandat, des dispositions institutionnelles et de l'évolution à venir du Mécanisme. Il n'existait pas auparavant de système d'évaluation à même de dresser un tableau complet de la situation du milieu marin ou de ses aspects socioéconomiques. Le besoin se faisait en outre sentir d'intégrer les évaluations, de comprendre les articulations entre mer et terre et de mettre en place des rapports plus dynamiques entre les connaissances scientifiques et la prise de décisions. En 2002, les États réunis dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable ont recommandé la création d'un mécanisme à ces fins. Sa phase préparatoire s'est déroulée de 2002 à 2005, suivie d'une phase de mise en route jusqu'en 2009. Les années 2009 et 2010 ont vu l'élaboration du cadre de travail, du premier cycle et des modalités du Mécanisme. Menée de 2010 à 2012 sous la surveillance et la direction du Groupe de travail spécial plénier, la première phase du premier cycle a consisté à définir la stratégie applicable à la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin. La deuxième phase du premier cycle, de 2013 à 2014, donnera lieu à cette première évaluation.

¹ Le texte des exposés présentés durant l'atelier (annexes 3 à 14) peut être consulté à l'adresse <http://regular.process.mem.gov.cn/eng/workshop5-3.html> (en anglais).

9. Outre le Groupe de travail spécial plénier, les dispositions institutionnelles sont les suivantes :

a) Bureau du Mécanisme : trois États Membres issus de chacun des groupes régionaux de l'Assemblée générale, le quorum étant fixé à un État Membre issu de chaque groupe régional et un coprésident;

b) Groupe d'experts du Mécanisme : jusqu'à cinq experts présentés par chaque groupe régional. Le Groupe d'experts a désigné deux de ses membres comme coordonnateurs conjoints;

c) Réserve d'experts : une réserve beaucoup plus vaste sera constituée qui pourra comporter jusqu'à 2 000 experts présentés par les États Membres par le biais des groupes régionaux selon les critères convenus. La date limite pour les premières inscriptions sur la liste de réserve a été fixée au 16 mars 2012.

10. Concernant le reste des travaux du cycle en cours, deux ateliers régionaux sur sept ont eu lieu et d'autres ateliers sont prévus ou envisagés. La troisième réunion du Groupe de travail spécial plénier (23-27 avril 2012) a visé à achever le plan général de la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin, à poursuivre le bilan des activités de renforcement des capacités, à mettre la dernière main aux mandats et méthodes de travail du Groupe d'experts, à élaborer des orientations à l'intention des auteurs et à développer le site Internet du Mécanisme.

11. Il importe de comprendre les pressions et difficultés rencontrées dans ces travaux, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologie. Les États ont dû composer avec des limitations budgétaires pour soutenir le Mécanisme et des modifications avaient déjà été apportées aux modalités d'exécution d'après les ressources disponibles.

12. Durant le débat qui a suivi, le calendrier des travaux du Mécanisme a été précisé comme suit :

a) La plupart des activités préparatoires devraient être achevées pour la fin de 2012;

b) L'objectif sera d'avoir élaboré, d'ici à la fin de 2013, une première version préliminaire complète de la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin;

c) En 2014, le premier projet de rapport fera l'objet d'un examen par les pairs, d'une approbation définitive, d'une traduction et, éventuellement, d'une présentation au Groupe de travail spécial plénier;

d) On s'efforcera, pour l'évaluation, d'utiliser les meilleures et les plus récentes des données disponibles. En pratique, cela signifie que 2010 pourrait être la date butoir.

Point 4 de l'ordre du jour : cadre de travail du premier cycle du Mécanisme

13. Plusieurs exposés ont été faits sur divers aspects du Mécanisme, y compris le renforcement des capacités d'évaluation du milieu marin.

Objectifs, champ d'application et résultats attendus de l'atelier

[M. Alan Simcock, Groupe d'experts (annexe 4)]

14. À la faveur d'une description transversale des cadres de travail envisagés qui appelaient l'examen des participants, M. Simcock a mis l'accent sur les objectifs, le champ d'application et les résultats souhaités de l'atelier.

15. Sont ressortis de la discussion qui a suivi les grands points suivants :

a) Réalisée durant la phase de démarrage du Mécanisme, l'évaluation des évaluations porte davantage sur les méthodes à adopter pour garantir à l'avenir la pertinence, la légitimité et la crédibilité des conclusions rendues;

b) L'objectif est de faire que les évaluations menées dans le cadre du Mécanisme puissent à terme reposer sur des méthodes identiques quelles que soient leur portée géographique et la durée de la période considérée, de manière à pouvoir effectuer des comparaisons. Il semble toutefois inévitable que certaines incohérences se fassent jour;

c) Les ateliers sont pensés comme un moyen pour les pays d'apporter leur contribution au Mécanisme. Les résultats compilés des évaluations fournies par les États et les organisations régionales durant les ateliers seraient des pierres angulaires de l'initiative;

d) On compte actuellement que des experts inscrits sur la liste de réserve produiront une première série de documents de travail sous la direction d'un membre du Groupe d'experts pour chaque chapitre de l'évaluation finale. Des consultants, également tirés de cette liste, seront invités à revoir ces documents de travail, que les rédacteurs remanieront en conséquence;

e) Sur la base des documents de travail, les rédacteurs élaboreront des projets de chapitre que le Groupe d'experts examinera collectivement et réunira pour en faire la première version préliminaire de la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin. Cette première version sera transmise aux États et aux pairs examinateurs indépendants. Un premier projet de rapport intégré sera adressé aux examinateurs indépendants et aux États pour observations. Au vu de ces observations, le Groupe d'experts adoptera une version finale à présenter au Groupe de travail spécial plénier;

f) Il fallait donc disposer d'une vaste réserve d'experts pour appuyer cette démarche. Les États ont donc été priés d'en présenter à titre individuel pour inscription sur la liste, au plus tard le 16 mars 2012;

g) De manière générale, aucune rémunération ne sera versée aux experts, dont les services seront bénévoles. Si les ressources le permettaient, on pourra néanmoins envisager d'aider les experts originaires de pays en développement qui autrement ne seraient pas en mesure de participer;

h) Dans l'évaluation des évaluations, il est recommandé aux États et aux organisations internationales de présenter des coordonnateurs pour la liaison entre le Groupe d'experts et les organismes nationaux. Ces coordonnateurs pourront également servir à coordonner au niveau national les inscriptions sur la liste d'experts. Le Groupe de travail spécial plénier a été prié d'étudier la question à sa réunion d'avril 2012.

**Plan général de la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin
[M. Peter Harris, Groupe d'experts (annexe 5)]**

16. M. Harris a présenté le plan général du premier rapport actuellement proposé. Cette version avait déjà été examinée puis révisée en tenant compte des observations des États. L'approche sous-jacente devait s'articuler autour du cadre FPEIR (Forces-Pressions-État-Impact-Réponses). Le plan général se compose de sept parties : a) résumé à l'intention des décideurs; b) contexte de l'évaluation; c) services rendus par les écosystèmes océaniques; d) question transversale – sécurité et sûreté alimentaires; e) autres activités humaines; f) biodiversité et habitats; et g) évaluations d'ensemble.

17. Chaque activité humaine (hormis les activités traitées dans la partie du rapport consacrée à la sécurité et la sûreté alimentaires) ferait l'objet d'un chapitre distinct. Le Groupe de travail spécial plénier doit encore s'accorder sur la manière dont la composante Réponses de l'approche choisie serait mise en œuvre et sur le champ d'application des conclusions relatives aux besoins en matière de renforcement des capacités. La biodiversité étant un sujet vaste, l'évaluation ne pourra pas en aborder tous les aspects. Cette partie consisterait en une analyse globale de l'état de la biodiversité marine et rendrait compte en outre de certains groupes et habitats notables (zones classées écologiquement et biologiquement sensibles, écosystèmes marins vulnérables et autres espèces et habitats déjà recensés par les autorités compétentes comme nécessitant une protection).

18. Sont ressortis de la discussion qui a suivi les grands points suivants :

a) L'évaluation se concentrera sur les faits. Elle ne ferait pas de recommandations aux États sur les mesures à prendre mais certaines situations ne laisseraient guère de doute quant à la marche à suivre. Il ressort des observations formulées que les parties du document consacrées à la composante Réponses devraient être descriptives et non prescriptives;

b) Le plan général proposé a un large champ d'application. Comme on cherche à réaliser une évaluation intégrée de l'environnement marin, il faut prendre en considération tous les facteurs pertinents afin de n'omettre aucune question importante. L'évaluation ne serait toutefois pas aussi précise pour tous les aspects, certains exigeant moins de précision que d'autres;

c) Les informations déjà recueillies et les conclusions dégagées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) seraient exploitées pour mesurer les effets des changements climatiques. Les données régionales sur des questions telles que la hausse du niveau des mers et l'acidification de l'océan renseigneraient également sur ces effets;

d) Le représentant de la Chine a indiqué à l'atelier que certaines de ses observations n'ont pas encore été prises en compte dans le plan général proposé, à savoir que :

i) L'évaluation de l'environnement marin a pour but d'apporter un appui technique à l'élaboration de lois nationales et doit porter sur les aspects techniques plutôt que sur les politiques et la gouvernance maritime. Or, l'actuelle version du projet de plan général contient des expressions telles que « cadre réglementaire » et « approches réglementaires » qui ont trait à une évaluation de politique générale et doivent donc être supprimées;

ii) Pour trouver un équilibre entre protection et exploitation des océans, il faut analyser en détail la relation entre les activités humaines et le milieu marin, par exemple, afin d'aborder des thèmes complémentaires comme l'incidence des mesures de protection du milieu marin sur les transports maritimes et autres activités maritimes à caractère économique;

iii) Le chapitre 29 du projet de plan général se rapporte aux effets des opérations de défense nationale sur l'environnement marin. Mais les activités de défense ayant souvent trait à des questions relevant de la souveraineté de l'État, l'évaluation ne devrait pas s'en mêler.

Travaux d'élaboration de la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin [M. Alan Simcock, Groupe d'experts (annexe 6)]

19. Dans le cadre de l'exposé, des renseignements ont été donnés sur : l'équipe d'évaluation; les types d'apports des membres du Groupe et de la réserve d'experts; la sélection des rédacteurs; l'ordonnancement des apports des rédacteurs, des consultants, des pairs examinateurs et du Groupe d'experts; et les orientations fournies aux auteurs.

20. Les orientations fournies aux auteurs aideraient toutes les parties à avancer dans la même direction et garantiraient la transparence de la démarche. Elles porteraient sur : les types de renseignements à utiliser dans l'évaluation; la préférence à réserver aux informations publiques et contrôlées par des pairs; les précautions à prendre en maniant des informations qui n'auraient pas été contrôlées par des pairs; la façon d'aborder les opinions divergentes, les incertitudes et les risques; et la nécessité de bien citer les sources utilisées et de signaler tout conflit d'intérêts. À un stade ultérieur, les orientations couvriraient également les questions d'intégration et l'adoption d'une feuille de style. Tous les auteurs agiraient en leur qualité individuelle d'expert indépendant et non comme représentant d'un gouvernement ou de toute autre autorité ou organisation.

21. Dans la discussion qui a suivi, il a été souligné que chaque contributeur devrait fournir une attestation claire de l'ONU indiquant à quel titre il était invité à participer.

Point 5 de l'ordre du jour : vue d'ensemble des évaluations régionales existantes et présentation des programmes régionaux

Les organisations régionales ont été invitées à présenter les évaluations qu'elles avaient réalisées.

Vue d'ensemble des évaluations existantes concernant les mers de l'Asie de l'Est et du Sud-Est [M^{me} Juying Wang, Groupe d'experts (annexe 7)]

23. L'exposé a présenté nombre d'informations sur les évaluations réalisées dans la région, les résultats pertinents obtenus par plusieurs organisations et projets régionaux, les questions prioritaires aux niveaux régional et suprarégional et les besoins en renforcement des capacités.

24. On a dressé un inventaire préliminaire des évaluations mais, à l'issue de l'atelier, il fallait poursuivre les travaux en ce sens afin de l'agrandir, notamment par des informations sur les évaluations nationales. Il existe certes des évaluations intégrées dans la région mais il pourrait s'avérer nécessaire d'en actualiser certaines.

D'après l'inventaire préliminaire, le degré de disponibilité des évaluations s'établit comme suit :

- a) Champ d'application des évaluations biologiques et physiques : certaines sont disponibles;
- b) Conditions socioéconomiques : certaines évaluations disponibles, la plupart effectuées à intervalles irréguliers;
- c) Il existe six bases de données.

25. Parmi les questions prioritaires dans la région figurent : l'exploitation non durable du poisson et des autres ressources vivantes; la diminution des quantités débarquées d'espèces commerciales; la dégradation et la disparition des habitats; l'eutrophisation; les changements de structure et de fonctionnement des écosystèmes; et les effets des activités terrestres, telles que la construction de grands barrages et la remise en état des sols. Au niveau suprarégional, il s'agit des aspects suivants : les effets des changements climatiques; la modification des écosystèmes; et le transport et l'élimination des polluants atmosphériques.

26. Des organisations régionales ont renseigné sur divers types d'évaluation, la quantité importante de données et d'informations rendues publiques ainsi que les activités régulières de suivi et d'évaluation menées dans des parties de la région. Il faut néanmoins renforcer les capacités requises pour communiquer des informations relatives aux ressources aquatiques vivantes, réaliser des études systématiques à long terme sur la biodiversité, lier les questions environnementales et se donner les moyens de poursuivre les activités une fois terminés les projets régionaux à financement externe. Les autres points à examiner tenaient à la manière d'obtenir certaines données en recourant par exemple à des séries chronologiques de données; de gérer l'assurance qualité et le contrôle de la qualité des données disponibles; d'échanger des données; d'améliorer les méthodes d'évaluation intégrée; et d'élaborer des points de comparaison, des niveaux de référence et des critères écotoxicologiques pour les évaluations.

Rapport de l'Organisation pour les sciences maritimes dans le Pacifique Nord (PICES) et du programme coréen de suivi sur les activités menées en mer Jaune et en mer de Chine orientale [M. Chul Park, Groupe d'experts (annexe 8)]

27. Le rapport de la PICES sur les écosystèmes marins du Pacifique Nord pour la période 2003-2008 a fait l'objet d'une présentation axée sur la mer Jaune et la mer de Chine orientale. L'exposé a traité des aspects physiques et biologiques et présenté des informations figurant dans la publication; il a également mis l'accent sur les tendances observées dans certaines régions ainsi que sur des anomalies constatées.

28. Ont également été présentés les trois grands programmes de suivi menés par la République de Corée :

- a) L'institut national de recherche et de développement halieutiques effectue depuis 1921 des observations océanographiques en série, tous les deux mois ou une fois par saison. Les principales variables mesurées portent sur : la température de l'eau, la salinité, l'oxygène dissous, les nutriments, la chlorophylle a, le phytoplancton et le zooplancton;

b) Des activités de surveillance de l'environnement côtier de toutes les zones littorales de la République de Corée sont menées tous les trois mois et une étude des zones situées au large est réalisée chaque été. Des informations sur les programmes de suivi peuvent être consultées sur le site Internet et dans les rapports annuels;

c) Une enquête sur les écosystèmes marins est menée tous les 10 ans sur un site choisi afin d'étudier le plancton, les organismes benthiques, les oiseaux et mammifères marins, les protozoaires et les caractéristiques du milieu.

Activités du Plan d'action du Pacifique du Nord-Ouest contribuant à l'évaluation du milieu marin [M. Alexander Tkalin, Coordonnateur du Plan (annexe 9)]

29. Les activités du Plan d'action, jugées importantes par les pays membres, ont été présentées en liaison avec des évaluations thématiques effectuées : prolifération d'algues à toxines, apports des cours d'eaux et directs en polluants, aspects juridiques de la protection de l'environnement, vue d'ensemble des réserves naturelles marines et côtières, dépôt atmosphérique de contaminants, déchets marins, état de la biodiversité marine et côtière et survol de la biodiversité et des menaces qui pèsent sur elle.

30. Un rapport sur l'état du milieu marin dans la région couverte par le Plan d'action a été élaboré et présente une évaluation intégrée de cette zone.

31. Le Plan d'action pourra apporter sa contribution au Mécanisme par des activités de renforcement des capacités et par le deuxième rapport sur l'état du milieu marin, qui paraîtra après 2012 et sera davantage axé sur les aspects socioéconomiques.

Contribution apportée au Mécanisme par la COI et sa Sous-Commission pour le Pacifique occidental en ce qui concerne les mers de l'Asie de l'Est et du Sud-Est [M. Wenxi Zhu, Chef de la Sous-Commission (annexe 10)]

32. M. Wenxi Zhu a souligné l'importance du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et de l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE), plates-formes internationales permettant, au profit du Mécanisme, de produire des données, supports et services océanographiques et d'en faciliter l'échange. Il a en particulier informé les participants que l'Assemblée de la COI a récemment décidé d'incorporer à l'IODE le Système d'information biogéographique sur les océans (OBIS) du Recensement de la vie marine, initiative de collaboration internationale menée de 2000 à 2010 afin d'évaluer et d'expliquer la diversité, la répartition et l'abondance de la vie marine dans les océans. La base de données de l'OBIS contient 31,9 millions d'observations.

33. Parmi les activités régionales de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental susceptibles de servir les objectifs du Mécanisme figurent le Système mondial d'observation de l'océan pour l'Asie du Nord-Est (NEAR-GOOS) et le Système mondial d'observation des océans pour l'Asie du Sud-Est (SEA-GOOS) ainsi que les évaluations concernant la prolifération d'algues à toxines et les espèces exogènes marines. L'intervenant a appelé l'attention sur le fait qu'un groupe de travail de la Sous-Commission sur le Mécanisme avait été créé à la huitième session intergouvernementale, tenue à Bali (Indonésie) en mai 2010, dans le but de

faciliter la mise en œuvre du Mécanisme en apportant un appui technique aux États Membres de la région et en les aidant à renforcer leurs capacités. Deux publications auxquelles ont participé des scientifiques de la Sous-Commission contiennent également des renseignements utiles dans certains domaines et elle fournira sur demande de plus amples informations à ce sujet.

34. Nombre d'incertitudes techniques persistant quant à l'évaluation (méthodologie, critères, normes et capacités des États Membres), l'intervenant a cité plusieurs mécanismes régionaux que la COI et la Sous-Commission pourraient mettre à disposition pour faciliter les consultations techniques sur ces questions, notamment la session intergouvernementale de la Commission et, au niveau de la Sous-Commission, les Symposiums scientifiques internationaux et le Groupe de travail sur le Mécanisme. Enfin, il a indiqué que la COI et la Sous-Commission étaient vivement désireuses de proposer et/ou d'élaborer des programmes de formation à l'intention de tous les États Membres de la région afin de renforcer les capacités requises pour le Mécanisme, puis il a énuméré les programmes actuels de formation menés dans les centres régionaux de formation et de recherche de la COI ou par les programmes et projets concernés.

Mesurer les progrès et en rendre compte : Élaboration de rapports sur l'état des côtes [M. Raphael Lotilla, Directeur exécutif des partenariats pour la gestion écologique des mers de l'Asie de l'Est (annexe 11)]

35. M. Lotilla a expliqué que les activités des partenariats couvrent un large éventail en vertu du rôle moteur qu'ils jouent dans la coordination régionale pour l'application de la stratégie de développement durable des mers de l'Asie de l'Est, adoptée par 14 pays de la région. Au nombre des objectifs régionaux convenus figure la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières sur au moins 20 % du littoral de la région d'ici à 2015, assortie de rapports d'étape régionaux tous les trois ans. Le suivi de cette mise en œuvre au moyen du rapport sur l'état des côtes constitue un système de contrôle local et fait ressortir les zones où s'imposent des grandes interventions. Le rapport sur l'état des côtes fournit des informations de référence sur la situation démographique, socioéconomique et environnementale ainsi que sur les mesures de gestion. On peut ainsi identifier les données manquantes et améliorer les capacités tout au long du cycle de planification et de mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières. La participation d'acteurs multiples, y compris aux activités de suivi et d'évaluation, est un élément clef de la gestion intégrée et supposait un renforcement constant des capacités de chacun.

36. Les partenariats ont mis au point une liste de 35 indicateurs clefs qui portent sur divers aspects des mesures du développement durable et de bonne gouvernance et qui comprennent des engagements mondiaux et régionaux tels qu'Action 21 et les objectifs du Millénaire pour le développement. Les aspects socioéconomiques, en particulier au niveau local, y figurent, ce qui permet de comparer les évolutions sur la durée. Un manuel sur l'état des côtes contient, pour la mise en œuvre de la gestion intégrée, des zones côtières, des lignes directrices, appliquées à un certain nombre de sites dans divers pays de la région. Le réseau de pouvoirs locaux des partenariats a pris l'engagement de rendre compte de l'état des côtes sur tous les sites membres d'ici à 2015.

Évaluations marines et côtières effectuées par l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale (COBSEA, relevant du PNUE) [M. Ellik Adler, Coordonnateur (annexe 12)]

37. L'exposé relatif à l'Organe de coordination a consisté en une brève explication du Programme pour les mers régionales mené par le PNUE. L'Organe de coordination, créé en 1981, constitue une plate-forme intergouvernementale permettant de superviser l'exécution du plan d'action pour la protection et le développement durable des zones marines et côtières de la région des mers de l'Asie orientale, mais il n'existe aucune convention juridiquement contraignante.

38. L'Organe a produit diverses évaluations :

a) L'état marin et environnemental des mers de l'Asie orientale (rapport de 2009) : situation et tendances, initiatives de gestion, questions naissantes, études de cas et meilleures pratiques, et mesures à prendre;

b) Les détritiques marins dans la région des mers de l'Asie orientale;

c) L'aménagement du territoire dans les zones côtières de la région des mers de l'Asie orientale;

d) L'érosion du littoral;

e) La base de connaissances sur les mers de l'Asie orientale;

f) Les pressions et effets subis par la biodiversité et les réponses apportées.

39. Des débats issus de ces exposés sont ressortis les grands points suivants :

a) Les travaux de nombreuses organisations régionales peuvent contribuer aux activités d'évaluation. La difficulté était de déterminer comment intégrer les informations;

b) La Chine a mené nombre d'activités susceptibles d'appuyer le Mécanisme : elle entreprend chaque année des travaux de suivi, de surveillance et de gestion. Des bulletins sont régulièrement publiés sur divers thèmes océanographiques, au premier rang desquels figurent le suivi et l'évaluation de la situation et des tendances écologiques concernant la qualité de l'eau, les sédiments, les dépôts atmosphériques, les apports des cours d'eau, la mariculture, les eaux de baignade, les lieux d'immersion ainsi que les sites d'extraction de pétrole et de gaz. Un projet sur la gestion de la biodiversité dans les zones littorales de la mer de Chine méridionale (financé par le Fonds pour l'environnement mondial) pourra renseigner sur l'évaluation et la gestion de la diversité biologique des zones côtières;

c) Un représentant de la Chine a présenté le Système national d'information sur les données marines, qui rassemble des statistiques économiques maritimes, des données sur les activités économiques maritimes et des études sur les rapports entre secteur maritime et milieu marin. Les statistiques maritimes font chaque année l'objet d'un recueil qui rend compte de la production de pétrole et de gaz, de la production maricole et de l'emploi maritime. On recueille des données sur d'autres pays afin de comparer avec celles d'autres grands pays la classification chinoise des activités économiques maritimes.

Point 6 de l'ordre du jour : renforcement des capacités d'intégration des évaluations

40. Les exposés ci-après ont été faits afin de proposer des façons d'améliorer les compétences :

Renforcement des capacités d'intégration des évaluations : comment s'y prendre? [M. Alan Simcock, Groupe d'experts (annexe 13)]

41. Dans cet exposé, l'intervenant (ayant précisé qu'il ne s'agissait que de ses vues personnelles et non sanctionnées par le Groupe d'experts) a fait des suggestions quant à la manière dont pourraient être renforcées les capacités d'élaboration d'évaluations intégrées. Une évaluation intégrée aborderait les dimensions économique, environnementale et sociale au vu de l'évolution océanique, des activités humaines et de la diversité biologique. Les informations disponibles sont riches et il pourrait être malaisé de choisir les plus pertinentes. Parmi les solutions envisageables figure notamment la possibilité de se concentrer sur les espèces clefs ou celles qui présentent un intérêt économique. Des exemples de liens entre état et pressions ont été cités. Ont également été évoqués des types d'information utilisables pour des évaluations économiques et sociales intégrées comme la santé humaine et les revenus des marins.

Renforcement des capacités techniques au profit des évaluations marines : programme en faveur de mers durables [M. Wouter Rommens, PNUE/GRID-Arendal (annexe 14)]

42. M. Rommens a rendu compte du programme de renforcement des capacités pour des mers durables (PNUE/GRID-Arendal) qui vise à aider les pays en développement à mettre au point des produits et outils relatifs aux données et informations à l'appui de la gestion durable du milieu marin, y compris les évaluations marines.

43. L'intervenant a signalé que le projet de l'Organe de coordination/GRID intitulé « Vers un engagement dans le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques : renforcement des capacités des pays en développement dans les mers de l'Asie orientale » était financé par le Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires. Plusieurs participants à l'atelier ont été parrainés grâce à ce projet. Il était proposé d'organiser un atelier technique de suivi sur les évaluations marines dans la région, basé sur les besoins et priorités de renforcement des capacités recensés durant l'atelier.

44. Le représentant de la COI et de sa sous-commission pour le Pacifique occidental a indiqué que son organisation apprécie les efforts collectifs déployés par tous les participants afin que cet atelier soit fructueux. Bien conscient de la nécessité et de la difficulté de consolider les compétences d'évaluation intégrée, il a dit que la COI et la Sous-Commission étaient prêtes à apporter un appui financier et technique à cette consolidation dans la région.

Point 7 de l'ordre du jour : recenser les évaluations notables, les lacunes dans l'information et les besoins du renforcement des capacités dans la région

45. Trois groupes de travail ouverts à tous les participants à l'atelier ont été constitués en vue de recenser les évaluations, les données non évaluées qui pourraient y servir, les lacunes dans l'information et les besoins du renforcement des capacités dans la région.

46. Les travaux des groupes se résument comme suit :

A. Groupe de travail 1 : Sciences physiques (Coordonnateur : M. Peter Harris, Rapporteur : M. Wenxi Zhu)

A1. Outre la liste de 127 évaluations établie par les organisateurs de l'atelier, plusieurs autres ont été mentionnées et mises en avant :

a) Chine : des rapports annuels sont élaborés sur les catastrophes maritimes, les ondes de tempête, le niveau de la mer et la qualité de l'environnement marin (qualité de l'eau, santé des écosystèmes marins, surveillance des lieux d'immersion, sources ponctuelles d'émissions industrielles polluantes, apports des cours d'eau et de l'atmosphère, etc.);

b) Japon : plusieurs ministères et organisations effectuent un suivi et rendent compte de l'évolution des variables physiques et chimiques, telles que la température, la salinité, les courants, le niveau de la mer, l'oxygène dissous, les nutriments, la chlorophylle, le $p\text{CO}_2$, les métaux lourds et les polluants organiques persistants. Des programmes de recherche marine de grande envergure et bien financés (Organisme pour les sciences et technologies géologiques et océanographiques du Japon, universités) réalisent des études d'océanographie physique. De même, l'Institut national pour les études sur l'environnement (Université de Tsukuba) effectue des recherches sur les agents pathogènes marins et les métaux lourds;

c) Corée : il existe des moyens tels que les marégraphes (suivi du niveau de la mer), les instruments amarrés, les radars à haute fréquence, la télédétection et les transects océanographiques répétés;

d) Thaïlande : évaluations du milieu marin et de ses ressources; évaluations de la qualité de l'eau (mais pas en anglais); des moyens existent pour l'évaluation des habitats mais non pour l'océanographie physique;

e) Le rapport sur le barrage des Trois-Gorges, qui aborde la question des effets produits sur la sédimentation littorale;

f) Les évaluations de la Sous-Commission sur la prolifération d'algues à toxines et les espèces exogènes marines.

A2. Principale conclusion : aucun des pays n'a réalisé d'évaluation intégrée du rapport sur l'état du milieu marin. Les rapports de suivi sont disséminés entre divers ministères et organismes, même si certains pays disposent de recueils de données centralisés et contribuent à des programmes internationaux.

A3. Aucune information non évaluée n'a été recensée mais il se peut bien sûr que des données aient échappé aux participants.

A4. Parmi les informations manquantes figurent :

- a) Des données conceptuelles sur la modélisation numérique (exclure par exemple les marées ou les déversements de cours d'eau pourrait fausser le résultat);
- b) Des données bathymétriques (en particulier sur le plateau continental interne) utilisables en modélisation numérique;
- c) Des données sur les sédiments en suspension (utiles pour suivre la dispersion des polluants);
- d) Des données concernant le pH, les données disponibles ne remplissent pas les critères nécessaires au suivi de l'acidification des océans;
- e) Des connaissances sur la dynamique des océans;
- f) Des renseignements quant au déversement de sédiments sur les côtes.

A5. D'autres problèmes se posent :

- a) Le contrôle de la qualité des données n'est pas satisfaisant – il arrive par exemple que l'analyse marégraphique des éléments de marée donne des résultats inexacts;
- b) Les évaluations des limites du partage de données sont insuffisantes;
- c) On ne dispose de données ni sur l'énergie éolienne ni sur l'énergie de la houle;
- d) Les données sur l'habitat benthique font défaut.

B. Groupe de travail 2 : Sciences biologiques (Coordonnateur : M. Xen Quan, Rapporteuse : M^{me} Connie Chiang)

B1. *Évaluations existantes* : Les évaluations ci-après ont été jugées utiles au Mécanisme dans la région :

- *Production primaire, plancton et bactéries* : Des enquêtes nationales ont été menées dans la plupart des pays de la région. Au niveau régional, des projets coopératifs pourraient comporter des évaluations mais limitées à la zone de chaque projet. Il n'existe pas d'évaluation régionale du plancton mais des renseignements sur la production primaire pourraient être tirés des données de satellites.
- *Pêche et aquaculture* : La plupart des pays recueillent régulièrement des données sur les prises halieutiques afin de suivre la situation et les tendances. Les évaluations des espèces non commerciales sont assez rares. On ne dispose pas de beaucoup de méthodes d'évaluation de la pêche fondées sur les écosystèmes aux fins d'une évaluation intégrée. Des modèles sont mis au point en vue de faire des projections quant au rôle futur de l'aquaculture, mais il reste difficile d'établir des prévisions quantitatives. L'Organisation pour les sciences marines dans le Pacifique Nord a un groupe de travail sur les interactions de l'environnement et de l'aquaculture marine dans ses pays membres. Les évaluations des aspects socioéconomiques de la pêche varient d'un pays à l'autre selon l'ampleur des travaux de recherche menés. À l'échelon régional, seuls quelques pays recueillent des données sur les algues.

- *Benthos, prolifération d'algues à toxine, espèces exogènes* : On n'a pas connaissance d'un quelconque programme de suivi régulier du benthos, mais nombre de travaux de suivi et d'évaluation sur la prolifération d'algues à toxines ont été publiés et sont disponibles dans toute la région. L'Organisation pour les sciences marines dans le Pacifique Nord alimente une base de données sur le problème; elle est liée à la base de données mondiale pertinente. Faute de données de référence permettant de déterminer quelles espèces il faut qualifier d'exogènes, les évaluations sur ces espèces sont rares.
- *Biodiversité et habitats* : Il existe dans toute l'Asie du Sud-Est une multitude d'évaluations sur certains habitats, tels que les récifs coralliens et leurs poissons. Chaque pays possède des informations sur le nombre et les types d'espèces, ainsi que sur les zones protégées, mais ces informations sont généralement réparties entre divers organismes. La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et des organisations non gouvernementales ont produit des évaluations sur les mammifères marins, les oiseaux de mer et les espèces migratrices. La Chine fait une enquête annuelle sur les habitats fragiles. La République de Corée a un institut national de recherche sur les cétacés qui œuvre dans ce domaine.

B2. *Données non évaluées* : Dans les cas où aucune évaluation n'a été réalisée, les pays recueillent souvent des données nationales supplémentaires. Une partie des informations peut d'ailleurs n'être pas rendue publique. Des bases internationales et régionales de données publiques existent, mais certaines n'ont guère que des renseignements descriptifs et ne se prêtent donc pas aux évaluations. On a besoin d'indicateurs pour évaluations biologiques. La plupart des données finissent par être analysées en fin de compte mais les résultats ne se prêtent pas toujours à l'évaluation.

B3. *Lacunes de l'information* : Il n'y a guère ou pas de données ni d'informations sur le benthos, la disparition des habitats côtiers, les espèces exogènes, la prolifération des méduses et les causes et effets de la surpêche et de la pollution. Il faut intégrer puis évaluer les données afin de prévenir la surpêche et il convient d'encourager les évaluations conjointes des stocks selon une méthodologie commune. Il est recommandé de définir des critères minimaux pour la collecte de données. Il faut plus de recherches et de suivi, ainsi qu'un appui financier pour mener les activités qui s'imposent.

B4. *Renforcement des capacités* : Dans la région, nombre de centres et d'activités de renforcement des capacités en place depuis longtemps s'occupent de diverses questions, dont le recensement des récifs coralliens et des poissons, l'exploitation de données de télédétection et l'analyse de la qualité de l'eau. Des projets et programmes offrent de multiples possibilités de renforcement des capacités. On dispose de moyens pour divers types de suivi et de collecte de données, mais ils ne suffisent généralement pas aux évaluations intégrées. Dans l'ensemble de la région, il reste encore des capacités à renforcer dans divers domaines aptes à contribuer à des évaluations régionales et mondiales intégrées :

- a) Évaluation des pêches basée sur les écosystèmes;
- b) Évaluation des effets des prises halieutiques sur l'écosystème marin, projection des stocks de poissons et de fruits de mer et aquaculture;
- c) Évaluation de l'incidence de l'aquaculture sur le biote environnant;

- d) Enquêtes sur les écosystèmes;
- e) Enquêtes sur la biodiversité marine;
- f) Assurance qualité et contrôle de la qualité concernant la collecte et l'analyse de données;
- g) Amélioration de la comparabilité et de la compatibilité de données émanant de différentes sources;
- h) Collecte d'informations sur les zones à viviers;
- i) Renforcement des aptitudes à l'utilisation des données de télédétection à des fins de gestion;
- j) Gestion de l'information biologique, y compris la taxinomie;
- k) Contrôle de la sécurité alimentaire;
- l) Évaluation des effets des changements climatiques sur la biologie;
- m) Utilisation de renseignements génétiques pour dépister et recenser les populations et espèces communes (de poissons);
- n) Évaluation des effets de la présence d'espèces exogènes;
- o) Évaluations rapides de la biodiversité;
- p) Modélisation et prévision écologiques pour anticiper les effets de certaines activités, telles que la production piscicole, et évaluation de l'eutrophisation.

C. Groupe de travail 3 : aspects socioéconomiques (*Coordonnateur : M. Alan Simcock, Rapporteur : M. Wouter Rommens*)

C.1 Le Groupe de travail a bénéficié de l'exposé très complet de M^{me} Weiling Song (Chine), qui a parlé de la collecte de la gestion, de l'évaluation et de la publication des données socioéconomiques en Chine. Son exposé a porté sur les quatre grandes questions que les groupes de travail avaient été chargés d'examiner : les projets d'évaluation en cours ou terminés, les grandes données marines économiques et sociales évaluables, les lacunes des données et les besoins en renforcement des capacités pour une évaluation intégrée. Les évaluations ont porté sur les questions suivantes :

- a) Efficacité des grands modèles industriels maritimes;
- b) Impact de la hausse du niveau des mers sur l'économie sociale;
- c) Évaluation législative d'après le développement économique et l'aménagement de l'environnement au niveau régional;
- d) Évaluation complète de la mise en œuvre de plans intéressant les mers;
- e) Contrôle et évaluation économiques de la mer au niveau national;
- f) Recherche sur le suivi et le contrôle des activités économiques d'après la capacité de l'environnement;
- g) Impact des grandes catastrophes océaniques sur le développement socioéconomique des zones côtières.

C.2 Les projets d'évaluation spécifiques sont les suivants :

- a) Efficacité des modèles économiques cycliques pour les grandes industries maritimes;
- b) Zone neuve de Tianjin Binhai : hausse du niveau de la mer et évaluation de l'impact;
- c) Évaluation législative de l'environnement de la mer de Bohai d'après le développement économique régional;
- d) Évaluation complète de la mise en œuvre du Programme national de développement économique marin;
- e) Suivi et évaluation économique des mers au niveau national.

C.3 M^{me} Weiling Song a expliqué les travaux que la Chine avait réalisés en comparant la classification des activités économiques maritimes avec celle d'autres grands pays et avec les données publiées par eux. Cela a mis en évidence les problèmes que pose la production d'aperçus internationaux.

C.4 Elle a signalé les lacunes de données suivantes :

- a) Investissement axé sur les industries maritimes;
- b) Revenu des travailleurs de ces industries;
- c) Dépenses de recherche-développement de ces industries;
- d) Consommation d'énergie et d'eau dans ces industries;
- e) Chiffre d'affaires de chaque industrie;
- f) Valeur non commerciale des ressources et de l'environnement marins.

C.5 M^{me} Weiling Song a dit que les besoins en renforcement des capacités pour aider à l'évaluation mondiale de l'environnement marin sont les suivants :

- a) Recherche d'une norme de classification internationale des activités économiques maritimes;
- b) Amélioration internationale des contacts et du partage des ressources;
- c) Communication internationale et édification de plates-formes de coopération;
- d) Sensibilisation et publication des résultats.

C.6 M. Raphael Lotilla (PEMSEA) a expliqué qu'en 2009 un effort régional avait été entrepris pour évaluer l'importance économique du milieu marin dans la région du PEMSEA. L'apport du secteur maritime y est plus grand que partout ailleurs. Cela a de l'importance pour les activités de mobilisation.

C.7 D'autres délégations ont fait des observations générales.

C.8 Après ces introductions générales, le Groupe de travail a examiné les secteurs économiques recensés, afin de déterminer quelles données et évaluations socioéconomiques pourraient être disponibles :

- a) Pêches et aquaculture : les données sur les prises et la production sont détenues par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(FAO). On ne sait pas de combien d'information on dispose sur la valeur des prises et de la production;

b) Extraction de sable et de gravier marins : information limitée. D'autres données sur l'exploitation minière des grands fonds marins devraient être disponibles auprès de l'Autorité internationale des fonds marins;

c) Forages pétroliers et gaziers en mer : l'information est probablement disponible auprès des organisations de commerce mondial;

d) Transports maritimes : des informations sur le fret ont été données à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, où elles sont disponibles. L'Organisation mondiale du tourisme a probablement des informations sur les navires de croisière. Les informations sur les transbordeurs seront difficiles à trouver;

e) Catastrophes dans les transports maritimes : la Chine en a étudié l'effet social et économique et des informations de cet ordre seront disponibles auprès des centres d'action régionaux et sous-régionaux;

f) Des renseignements sur l'activité économique liée aux transports maritimes (assurance et courtage, construction et démolition navales) devraient être inclus pour montrer l'échelle des activités liées à la mer;

g) Le tourisme côtier est très important en Asie de l'Est et du Sud-Est mais il est difficile de l'isoler du tourisme en général;

h) L'industrie du sel marin devrait être ajoutée à l'évaluation;

i) La désalinisation est cruciale pour Singapour et d'autres lieux mais son effet d'ensemble est mondialement minime;

j) Le chapitre sur l'utilisation des ressources génétiques marines devrait aborder les aspects économiques et sociaux;

k) Vent du large, houle et marées : l'énergie qu'on en tire est un domaine neuf et on n'a encore guère de renseignements sur ses aspects économiques et sociaux.

C.9 Le Groupe de travail a ensuite examiné les aspects sociaux pertinents de ces activités :

a) Pêches et aquaculture : de nombreuses populations en dépendent. L'Organisation internationale du Travail a publié des données mais l'information est lacunaire et les classifications variables. Les données sur les revenus en particulier ne sont pas disponibles dans certains pays ou pour la pêche artisanale ou de subsistance;

b) Le tourisme côtier a un fort impact social tant sur les touristes que sur les populations qui les servent mais les informations sur ces aspects sociaux sont limitées;

c) La désalinisation, lorsqu'elle est utilisée, a une grande importance sociale.

C.10 Enfin, le Groupe de travail a examiné les aspects économiques et sociaux des processus écosystémiques :

- a) Cycle hydrologique : il est difficile à juger conceptuellement;
- b) Interaction air-mer, y compris les changements climatiques : des considérations distinctes ont porté sur ce qui suit :
 - i) Données sur le niveau de la mer : la Chine en a analysé l'impact sur son économie. Singapour et la Thaïlande ont fait de même;
 - ii) Événements météorologiques majeurs : la Chine a des statistiques sur les coûts des catastrophes, avec évaluation des tendances et de l'influence sur l'industrie et la société (y compris les sinistrés). Le GIEC y travaille également;
 - iii) Acidification : les connaissances actuelles ne permettent pas d'en estimer les effets économiques;
 - iv) Radiations ultraviolettes : les changements ici étaient peu importants en Asie de l'Est et du Sud-Est;
 - v) Piégeage du carbone : la plantation de mangroves est économiquement importante en raison de leur potentiel compensatoire des émissions de carbone;
- c) Services esthétiques et culturels : on n'a que des informations anecdotiques mais on pourra peut-être en obtenir d'autres auprès des anthropologues.

47. Dans les débats qui ont suivi les comptes rendus des trois groupes de travail, les points suivants ont été mis en avant :

- a) Les eaux de ballast, vecteur d'espèces exogènes, devraient être étudiées de plus près;
- b) De nombreuses cartes de l'habitat sont disponibles mais il n'y a guère de cartes intégrées et la plupart sont produites dans le cadre de projets : ainsi, celui du PNUE sur la mer de Chine méridionale a produit des cartes d'habitat pour déterminer les zones à mieux gérer;
- c) Si, sur certaines questions, les évaluations n'existent pas, il faudra recourir à des données brutes;
- d) Le renforcement des moyens d'évaluation intégrée s'impose dans la région;
- e) L'Assemblée générale a chargé quatre institutions ou programmes des Nations Unies (FAO, OMI, PNUE, COI) de participer au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques et elle a envoyé une invitation plus générale à d'autres institutions ou programmes pertinents;
- f) Des travaux s'imposent encore pour fournir plus d'informations sur les évaluations au niveau national.

Point 8 de l'ordre du jour : suivi de l'atelier

Résumé des débats

48. Ayant présenté un projet de rapport de synthèse des débats, que les participants ont examiné, les coprésidents ont indiqué qu'ils le réviseraient à la lumière des

observations faites et de celles qu'ils recevraient avant la fin de la journée du 29 février et qu'avec l'aide des autres membres du Groupe d'experts présents, ils rédigerait le rapport de synthèse définitif.

Plan à court terme de renforcement des capacités

49. Les participants à l'atelier ont débattu un projet de déclaration sur les besoins en renforcement des capacités pour les mers de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Après plusieurs amendements, l'atelier a approuvé le texte de la déclaration (voir annexe 15).

Moyens de communication et contacts futurs

50. M. Peter Harris (Groupe d'experts) a rendu compte des travaux en cours pour doter d'un site Web le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques.

51. M. Zhendong Zhan a fait rapport sur le site Web que l'Administration océanique de l'État chinois a créé pour coordonner l'activité chinoise et régionale liée au Mécanisme.

52. Les participants ont parlé des possibilités d'améliorer les communications et les contacts dans les mers de l'Asie de l'Est et du Sud-Est quant aux rapports et évaluations concernant le milieu marin.

a) Les représentants de l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale et du Plan d'action du Pacifique du Nord-Ouest ont indiqué que le PNUE, la COI, GRID-Arendal, le Plan d'action du Pacifique du Nord-Ouest et l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale, avec l'appui du réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires, prévoient d'organiser cette année un atelier technique conjoint comme le précise la déclaration sur les besoins de renforcement des capacités pour les mers de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (voir annexe 15);

b) L'attention a été appelée sur la possibilité de faire un exposé relatif au Mécanisme dans le cadre du Congrès sur les mers d'Asie orientale (9 au 13 juillet 2012, Changwon, République de Corée);

c) On a souligné la nécessité de veiller à ce que les questions intéressant le Mécanisme soient portées à l'attention des réunions dans les cadres des diverses organisations régionales compétentes.

53. M. Peter Harris (Groupe d'experts) a appelé l'attention sur les travaux de l'Écologie des algues toxiques dans l'océan mondial (EATOM), forum scientifique créé en 2001 pour réunir des scientifiques du monde entier qui mettent au point des cartes thématiques nouvelles liant la cartographie acoustique et l'échantillonnage géologique à la biologie marine dans un système d'informations géographiques pour aider à la gestion durable des océans. Il a dit que l'EATOM tient à inclure des scientifiques de pays d'Asie qui travaillent dans ce domaine.

54. Ayant reconnu que l'action de l'EATOM semble bien applicable aux nombreuses questions que la région des mers de l'Asie de l'Est et du Sud-Est devra aborder, l'atelier a demandé à M. Harris de s'enquérir auprès de l'EATOM de la possibilité de faire participer des experts de la région à ses réunions.

Point 9 de l'ordre du jour : autres questions

55. Le représentant de la République islamique d'Iran a informé la réunion des problèmes qui se posent dans la mer territoriale et la zone économique exclusive de son pays et dans ses parages ainsi que des efforts entrepris pour surveiller et évaluer le milieu marin.

Point 10 de l'ordre du jour : conclusion de la réunion

56. Les participants ont chaleureusement remercié la République populaire de Chine et les institutions ayant concouru à l'organisation de l'atelier pour sa bonne marche et leur généreux accueil, qui ont aidé son fructueux résultat.

57. Des observations finales ont été faites au nom de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer par M. Michael Shewchuk et, au nom du pays d'accueil, par M. Zhanhai Zhang, Directeur général du Département de la coopération internationale, Administration océanique de l'État chinois.

Annexe 15

Déclaration sur les besoins de renforcement des capacités pour les mers de l'Asie de l'Est et du Sud-Est

1. Au plus haut niveau, les participants à l'atelier ont donné la priorité absolue à la nécessité d'améliorer, pour la réalisation des évaluations intégrées (c'est-à-dire comportant des aspects écologiques, économiques et sociaux), les aptitudes et les connaissances qui font défaut dans toute la région. La formation aux méthodes à suivre pour les évaluations intégrées serait donc directement bénéfique au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques.

2. À court terme, les besoins supplémentaires en renforcement des capacités (apte à donner des résultats d'ici 18 mois) recensés par l'atelier sont les suivants :

a) Sensibilisation à la nécessité de l'interopérabilité entre États et régions concernant plusieurs domaines : norme internationale de classification des activités économiques maritimes; assurance qualité/contrôle de la qualité pour la collecte et l'analyse des données; renforcement de la comparabilité et de la compatibilité de données de sources différentes; et gestion de l'information biologique, dont la taxinomie;

b) Amélioration du partage des ressources et des contacts internationaux, avec un réseau servant à faciliter la communication internationale et la coopération à la construction de plates-formes relatives aux données maritimes écologiques, sociales et économiques;

c) Suite à l'offre aimable du PNUE, de la COI et du Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires, tenue d'un atelier régional axé sur le renforcement des capacités et sur les aspects techniques et scientifiques du Mécanisme, et visant à partager l'information concernant les évaluations disponibles, les données et la connaissance des méthodes qui serviront à mettre au point la première évaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin.

3. Cet atelier régional s'efforcera de réunir des scientifiques et des autorités nationales compétentes pour faire prendre conscience du Mécanisme dans les milieux scientifiques de la région. L'atelier visera à faciliter la nomination de scientifiques de la région à la réserve d'experts par les États. Il sera coorganisé par le PNUE, la COI, GRID-Arendal, le Plan d'action du Pacifique du Nord-Ouest et l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale avec l'appui du Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires.

4. À long terme, les besoins en renforcement des capacités recensés par l'atelier (ceux auxquels il faudrait travailler sans délai mais sans espérer de résultats avant 3 à 5 ans) sont les suivants :

a) Cartographie de l'habitat marin pour renseigner la gestion des écosystèmes, de la biodiversité et des pêches, avec le développement des compétences dans des domaines comme la collecte et l'analyse des données de télédétection, la cartographie acoustique des fonds marins, l'analyse vidéo sous-marine et l'analyse statistique des données écologiques biophysiques;

b) Nécessité d'évaluations systématiques à long terme de la biodiversité visant les espèces marines commerciales ou non, y compris le recours à l'information génétique pour repérer et recenser les stocks et les espèces;

c) D'après les écosystèmes, évaluation des pêches, pour celles de capture et pour la prévision des stocks de poissons et de fruits de mer;

d) Évaluation des impacts des pêches de capture sur l'écosystème marin;

e) Évaluation des impacts de l'aquaculture sur l'écosystème marin environnant;

f) Évaluation des impacts de la dégradation de l'habitat (par exemple à l'aide de la modélisation et de la prévision écologiques) sur les stocks projetés de poissons et de fruits de mer et sur l'aquaculture;

g) Surveillance de la contamination anthropogénique de l'eau, des sédiments et du biote pour assurer la sécurité alimentaire;

h) Évaluation des impacts des changements climatiques sur le biote et les écosystèmes marins, y compris celle des effets des changements de la température océanique, de l'acidification, des changements dans les sédiments littoraux et les modules hydrologiques, les courants de marée et autres courants, et des changements du flux des houles et de l'habitat côtier dus à la hausse du niveau de la mer;

i) Évaluation des impacts des espèces exogènes;

j) Évaluation des aspects socioéconomiques.
